

Attribution de temps

Il est très clair que nous ne pouvons permettre à ce bill de quitter la Chambre avant qu'une condition très importante ne soit remplie. C'est une condition qui doit être remplie pour le bien de la population canadienne. Comment va-t-on payer les largesses de cette mesure? Nous espérons pouvoir bientôt l'apprendre. C'est une des raisons pour lesquelles ce débat doit continuer.

Nous n'avons pas l'intention de priver les conservateurs de leurs cadeaux de Noël, mais nous croyons qu'il faut que les droits du Parlement soient reconnus. Nous croyons que le Parlement a le droit de présenter des amendements, de faire étudier ces amendements à fond et de les faire débattre convenablement pour que la population canadienne puisse voir s'il y a de meilleures façons d'améliorer le sort des propriétaires des maisons.

Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais dit que nous ne voulions pas voir améliorer le sort des propriétaires de maisons. Mais nous avons très clairement dit que nous voulions voir aider d'autres gens aussi, et l'excuse du ministre n'est tout simplement pas valable. Quand il dit qu'il n'y a simplement pas d'argent pour de telles mesures, nous savons qu'il est là dans ses propres crédits. Il n'a pas voulu nous permettre de présenter ces amendements. Il n'a pas voulu nous donner l'occasion de même faire valoir les autres possibilités. Après avoir refusé d'entendre la vérité, après avoir refusé d'examiner les solutions de rechange, il a convaincu son ami, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national, auquel le dernier sondage Gallup donne toujours des sueurs froides, de proposer la clôture. C'est pour cette raison que nous sommes saisis de cette motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Axworthy: Nous proposons en fait...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire...

Une voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Je veux tout simplement remercier le ministre et la Chambre de leur courtoisie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, chaque fois que nous avons débattu, au cours des dernières années, une motion présentée en vertu de l'article 75C du Règlement, le député qui est maintenant président du Conseil privé (M. Baker) a toujours été le deuxième à prendre la parole. Il est très intéressant de lire ses observations sur ce qu'il appelait à l'époque une mesure de clôture et qu'il appelle maintenant un ordre d'attribution de temps. Je ne vais pas les reprendre en entier, mais j'aimerais revenir sur ce qu'il a dit le 10 mars 1976. Son intervention, qui figure à la page 11676 du *hansard*, a commencé comme suit:

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un certain amusement le leader du gouvernement à la Chambre déclarer il y a quelques instants qu'il avait une certaine réticence à proposer cette motion de clôture. Je pense qu'il me pardonnera si je lui rétorque qu'à mon avis, il me semble tout aussi réticent qu'un vautour qui s'approche d'un daim blessé.

[M. Axworthy.]

Après cette introduction bien imagée, le président du Conseil privé a dit qu'il s'agissait ce jour-là d'un acte de «perfidie». Il a ensuite ajouté que c'était un acte doublement perfide. Puis, emporté par sa propre éloquence, il a déclaré que cet acte était «trois fois perfide» et que c'était «un triste jour pour le Parlement et le pays». Ce sont là les mots qu'a employés il y a quelques années le président du Conseil privé et ministre du Revenu national au sujet d'une motion semblable à celle qu'il nous présente aujourd'hui.

Pour se justifier, il prétend que cette question a été longuement débattue. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) vient de nous dire que la discussion sur ce projet de loi, à l'étape importante du comité plénier, vient à peine de commencer. Nous en avons discuté pendant une partie de mardi dernier et une partie de la petite journée du mercredi; c'est là tout le temps qu'on a bien voulu nous accorder pour discuter des articles de ce projet de loi important qu'est le bill C-20. Pour reprendre les propos du président du Conseil privé quand il était de ce côté-ci de la Chambre, c'est un bien triste jour pour le Parlement et pour le pays, car le gouvernement refuse aujourd'hui de consentir à prolonger de plus d'une journée la discussion de cette mesure importante.

Cette mesure est très importante. Comme on l'a fait valoir à maintes reprises, elle ne porte pas uniquement sur la question du logement. En fait, elle n'a rien à y voir. Il s'agit plutôt d'une mesure fiscale qui, avec les années, coûtera au trésor public des milliards et des milliards de dollars. Que de fois ai-je entendu affirmer que la Chambre devait assumer avec plus de sérieux ses responsabilités à l'égard du trésor public. Il va de soi que nous accordions toute l'attention voulue à une question de cette importance.

Le gouvernement a essayé de nous convaincre qu'il tiendrait compte de nos amendements et qu'il avait hâte d'examiner la question attentivement à l'étape du comité plénier. Aujourd'hui, pourtant, il compte bien sauter cette étape.

Je voudrais souligner en outre que le Règlement, qui nous empêche d'adopter trop hâtivement les mesures proposées à la Chambre est raisonnable et sage. Même à notre époque de communications rapides, les idées nouvelles mettent encore un certain temps à pénétrer les esprits et les Canadiens ne réalisent pas toujours aussi rapidement qu'on le voudrait ce qui se passe chez eux. J'ai déjà vu des gouvernements d'une idéologie différente faire adopter des mesures à toute vapeur pour se rendre compte quelques semaines plus tard, à la lecture des lettres qui leur parvenaient, qu'ils avaient fait de graves erreurs. En ce qui me concerne, c'est seulement maintenant que je commence à recevoir beaucoup de courrier de pensionnés, de locataires et de propriétaires qui remboursent une hypothèque ou paient des impôts fonciers, mais dont le revenu est peu ou pas imposé. Ces gens commencent à se rendre compte que cette mesure ne leur apporte rien. Elle ne prévoit aucun remboursement, aucun crédit pour ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, même s'ils ont une hypothèque à rembourser et des impôts fonciers à payer.

● (1520)

Les Canadiens se rendent de plus en plus compte que cette mesure ne profite qu'à quelques privilégiés, mais que toute la